

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 27/03/2023**  
**Mairie de LURY-SUR-ARNON de 09H30 à 12H00**

**Elu(e)s présent(e)s :**

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
M. Érick AUDEBERT  
Mme. Nicole SAUGET  
M. Bernard BAUCHER  
M. Olivier PERREAU  
M. Charles BABLIN  
Mme. Céline MILLERIOUX  
Mme. Anne Elisabeth LE FELIC  
M. Alain BARDAY  
M. Romain GASSIPARD  
M. Jacques PALLAS  
Mme. Chantal CREPAT  
M. Jany GIBERT  
M. Eric TOUPET

**Elu(e)s excusé(e)s :**

Mme. Emilie COMPAIN  
M. Jean Jacques ONFRAY  
Mme Sabine MOREVE  
M. François LEGNIER  
M. Jean-Paul DAVID

**Elus absents :**

M. Damien PRELY  
M. Rémy POINTEREAU

**Salariées présentes :**

Angélique BELLAIR  
Marie ROCHE

**PJ :** le PowerPoint de la présentation et le PowerPoint de l'intervention de Mme AUBISSE

**Ordre Du Jour :**

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 07 mars 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Vote de l'affectation des résultats 2022
- Vote fongibilité des crédits
- Vote du budget primitif 2023
- Délibération portant sur la 2<sup>ème</sup> année du Contrat Territorial
- Délibération sur une éventuelle adhésion à SDEI36
- Point sur le contrat territorial
- Intervention de Mme SARAH AUBISSE, Chargée de Mission du PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire, pour présentation des 2 actions suivantes : pose de repères de crues, et étude de zones d'expansion des crues (ZEC).
- Questions diverses

Monsieur le Président, avant d'ouvrir la séance, a sollicité l'accord des conseillers de pouvoir ajouter à l'ordre du jour, ce jour, la délibération portant sur la durée d'amortissement des Immobilisations Incorporelles, et plus particulièrement des Frais d'études, de recherches et de développement, correspondant à l'article 2031, afin qu'elle soit fixée à 5 ans, ce que les conseillers ont accepté à l'unanimité.

1- **Approbation du dernier compte rendu du Conseil Syndical :**

En l'absence de question, le compte-rendu du 07 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 2- Désignation du secrétaire de séance

Mme. Anne Elisabeth LE FELIC se propose pour être secrétaire de séance.

## 3- Approbation du compte de gestion

Madame SAUGET présente le compte de gestion.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de l'année figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancé. Qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leurs ont été prescrites de passer.

Considérant que les opérations sont exactes, Le Conseil Syndical approuve le compte de gestion à l'unanimité.

## 4- Vote du compte administratif

Monsieur AUDEBERT présente le compte administratif :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

188 426.92€ – 51 471.15€ = 136 955.77€

Fonctionnement :

7 107.71€ + 88 557.12€ = 95 664.83€

Résultat Globale 2022 :

**232 620.00€**

Monsieur Guillemain se retire pour procéder au vote.

Monsieur AUDEBERT passe au vote, après délibération, le Conseil Syndical valide le compte administratif à l'unanimité.

## 5- Vote de l'affectation des résultats

Monsieur Guillemain présente l'affectation de résultat pour l'année 2022.

Considérant que les montants correspondent au compte de gestion et au compte administratif, le Conseil Syndical valide l'affectation de résultat à l'unanimité.

## 6- Vote de la fongibilité des crédits

Monsieur Guillemain propose pour la fongibilité des crédits comme suit :

► En investissement proposition :

► Plafond maximum de 7,5% (131 000,00\*7,5%) soit 9 825,00 €

► En fonctionnement proposition :

► Plafond maximum de 7,5% (190 106,19\*7,5%) soit 14 258 €

Après délibération, le Conseil Syndical valide la fongibilité des crédits à l'unanimité.

## 7- Vote du budget primitif 2023

Madame Sauget présente le budget primitif 2023.

Il est arrêté :

En Investissement :

DEPENSES	RECETTES
386 374.20€	386 374.20€

En fonctionnement :

DEPENSES	RECETTE
305 524.62€	305 524.62€

Après délibération, le Conseil Syndical valide le budget 2023 à l'unanimité.

## 8- Délibération portant sur la 2<sup>ème</sup> année du Contrat Territorial

Marie ROCHE présente chaque action, et les montants correspondants pour la 2<sup>ème</sup> année du contrat.

Type	Site	Actions	Année N 2023	AELB	RCVL	CD 18	SMAVAA
Suivis milieux aquatiques	2	Barrage de Chevilly-Guérigny (pêche électrique)					
	11	Vannage des Molènes à Massay (pêche électrique, protocole hygromorphologique)	7 890 €	3 945 €	-	2 367 €	1 578 €
	17	Continuité du ru des Sentiers à Massay (pêche électrique, inventaire macro-invertébré)					
Diagnostic écologique	3	Barrage de St Georges-sur-Annon (inventaire faune flore élaboration futur travaux)	2 500 €	1 250 €	-	-	1 250 €
Etude	3	Etude complémentaire de mise en œuvre des travaux barrage de St Georges-sur-Annon	62 400	31 200 €	-	-	31 200 €
	-	Etude inventaire zones humides sur tout le territoire du syndicat	51 330 €	25 675 €	-	15 405 €	10 270 €
<b>Total actions étude</b>			<b>124 140 €</b>	<b>62 070 €</b>	<b>-</b>	<b>17 772 €</b>	<b>44 298 €</b>
Travaux de restauration	9	l'Herbon au gué à l'Orme Cimont (réalisation de banquettes minérales)	30 000 €	11 000 €	4 000 €	2 000 €	13 000 €
	10	l'Herbon au lavoir de Massay (recherche granulométrique, réalisation de banquettes végétales)	66 000 €	32 604 €	13 042 €	6 521 €	13 833 €
	11	Continuité au vannage des Molènes à Massay (effacement d'ouvrage, restauration de berge, réalisation de banquettes végétales)	35 000 €	24 143 €	10 347 €	-	510 €
<b>Total actions travaux</b>			<b>131 000 €</b>	<b>67 747 €</b>	<b>27 389 €</b>	<b>8 521 €</b>	<b>27 343 €</b>
Animation	-		64 000 €	38 400 €	9 680 €	-	15 920 €
Communication	-		12 000 €	7 200 €	-	2 400 €	2 400 €
<b>Total actions 2023</b>			<b>331 140 €</b>	<b>173 417 €</b>	<b>37 069 €</b>	<b>28 693 €</b>	<b>89 961 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical valide à l'unanimité la 2<sup>ème</sup> année du Contrat Territorial.

## 9- Délibération portant sur une éventuelle adhésion à SDEI36

Monsieur GUILLEMAIN informe le Conseil Syndical que la cotisation annuelle de SDEI 36 avec toutes les communes de l'Indre incluses dans le territoire du SMAVAA, comportant plus de 5 000 habitants aurait un coût de 4 000€/an, cotisation qui serait minorée à 500€ en acceptant l'exclusion de la CCPI.

Après délibération, le Conseil Syndical refuse à l'unanimité l'adhésion à SDEI36 sur la modalité incluant toutes les communes.

Après délibération, le Conseil Syndical refuse l'adhésion à SDEI36, sur la modalité excluant la CCPI, par 13 voix contre, et une abstention.

Il est acté que nous pouvons solliciter les communes du département de l'Indre qui ont d'ores et déjà adhérer au SDEI36, tracer sur 2023 le nombre de demandes émises, le délai de réponse des communes, et ce, afin de s'assurer de la nécessité de cette adhésion.

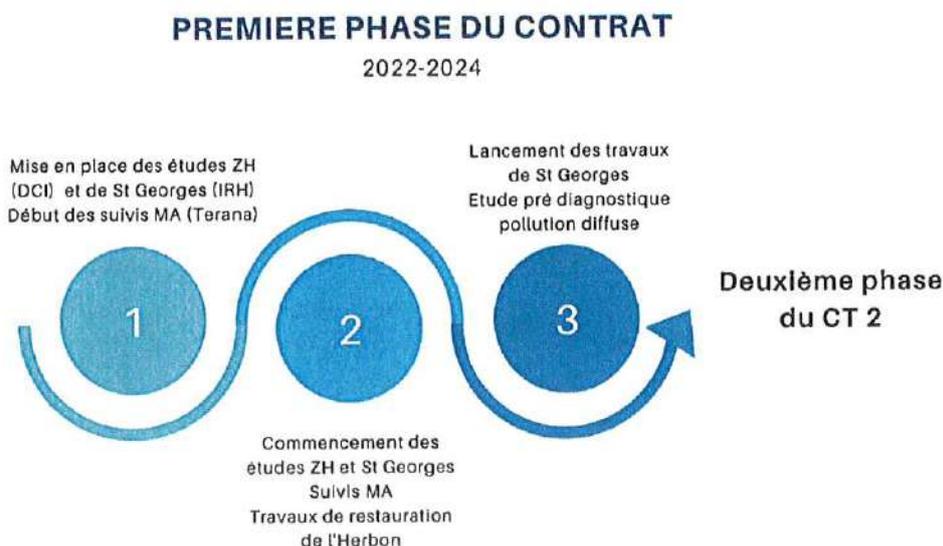
## 10- Délibération portant sur la durée d'amortissement des Immobilisations Incorporelles, et plus particulièrement des Frais d'études, de recherches et de développement.

Monsieur le Président, en application des nouvelles procédures liées au passage du SMAVAA en M57, propose que la durée d'amortissement des Immobilisations Incorporelles, et plus particulièrement des Frais d'études, correspondant à l'article 2031, soit fixée à 5 ans.

Après délibération, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la durée d'amortissement fixée à 5 ans des Immobilisations Incorporelles.

## 11- Point sur le Contrat Territorial

Marie ROCHE présente l'avancée du contrat.



## 12- Intervention de Mme SARAH AUBISSE, Chargée de Mission du PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire, pour présentation des 2 actions suivantes : pose de repères de crues, et étude de zones d'expansion des crues (ZEC)

Sarah AUBISSE présente la démarche de ce programme d'Etudes Préalables, et plus précisément les deux actions ci-dessus citées pour lesquelles le SMAVAA serait concerné.

Elle avise le Conseil que, quelle que soit l'Action retenue, le financement se fait à hauteur de 80% par l'Etat, soit un reste à charge pour le Syndicat de 20% par action.

- **1<sup>ère</sup> Action : Pose de repères de crue** : action prioritaire, incluant une Action réglementaire et de sensibilisation.

Deux solutions sont possibles :

- la mise en place d'une échelle plus un panneau d'explication
- la mise en place d'un panneau d'explication s'il n'y a aucune possibilité de mettre une échelle

Le conseil préfère opter pour la première proposition pour avoir un visuel.

En comptant le financement de 80% du FPRNM, le reste à charge pour le syndicat serait : pour 1 site complet : **240 € TTC** ; pour 1 repère seul : **120 € TTC**.

- **2<sup>ème</sup> Action : Etude sur l'optimisation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)** :

Pour une étude, comprenant 3 phases majeures (modifiable en fonction des besoins du syndicat)

*Phase 1* : État des lieux – Description des zones d'expansion de crues potentielles

*Phase 2* : Analyse de la fonctionnalité des ZEC (levés topographique complémentaires, modélisation hydrologique, hydraulique)

*Phase 3* : Proposition des scénarios d'aménagement.

Pour la partie financière, via l'intervention d'un prestataire, les coûts potentiels sont les suivants :

1) Pour une ZEC comprise entre 0 et 24 ha : entre 12.000 et 17.000€TTC.

2) Pour une ZEC comprise entre 25 et 50 ha : entre 13.000 et 18.000€TTC.

3) Pour une ZEC comprise entre 51 et 500 ha : entre 20.000 et 25.000€TTC.

Mme AUBISSE nous avise que les travaux ne seront lancés qu'en 2025 à la suite d'un PAPI, ce projet nécessitant en amont 2 années d'études.

Il est notifié au Conseil Syndical que si ce dernier souhaite donner suite à une ou plusieurs action(s), un retour sur l'enveloppe attribuée doit leur être fait pour mi-avril, et une lettre d'engagement accompagnée de la délibération prise sur les actions retenues par le SMAVAA, adressée pour juin 2023.

13- Délibération portant sur les Actions retenues auprès du PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire

A l'issue de la présentation de Madame AUBISSE, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de statuer sur les actions qu'il souhaiterait retenir.

Après délibération, le Conseil Syndical valide à l'unanimité les deux actions présentées sous les modalités suivantes :

- Action 1 : la pose de repères de crues, avec la formule pour 1 site complet estimée à 240 € TTC par site.

- Action 2 : Etude sur l'optimisation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC), pour une ZEC comprise entre 51 et 500 ha. soit un coût estimé entre 20.000 et 25.000€TTC.

Il est convenu que Marie ROCHE doit se rapprocher de Madame AUBISSE, dans ces prochaines semaines, afin de déterminer le nombre et le lieu de sites des repères, ainsi que les ZEC possibles.

Question(s) diverse(s) :

Monsieur PERREAU nous avise que suite à un retour des analyses des Pollutions diffuses effectuées à l'initiative de son syndicat, il est constaté que la présence des Nitrates dans les eaux de l'Arnon a diminué.

Il est alors suggéré un rapprochement inter syndicats, afin de collecter et mettre en commun des analyses éventuellement déjà menées, à titre de comparaison.

Marie ROCHE interrogera ses collègues à ce sujet.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la démission de Mme Chantal BERGER, à compter du 08 mars 2023, de ses fonctions de Conseillère Municipale de la Commune de MASSAY, information communiquée par la Communauté de Communes de VIERZON SOLOGNE BERRY, par mail du 09 mars dernier, elle n'est, par conséquent, plus déléguée titulaire du SMAVAA.

La Séance est levée à 12H00.

Approuvé le 4 avril 2023  
Le Secrétaire de Séance  
Anne Elisabeth LE FELIC



Approuvé le 28 mars 2023  
Le Président,  
Jean-Sylvain GUILLEMAIN



